

Le 12 mars 2024

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE MARDI LE 12 MARS 2024 À 19H30, À L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA.**

**Présences :**

<b>Bianka Villeneuve, conseillère</b> Ville d'Alma	<b>Louis Leclerc, conseiller</b> Ville d'Alma
<b>Sylvain Malfais, conseiller</b> Municipalité de Saint-Bruno	<b>Émile Hudon, maire</b> Municipalité de Saint-Gédéon
<b>Mario Desbiens, maire</b> Municipalité de Ste-Monique-de-Honfleur	<b>Louis Ouellet, maire et préfet</b> Municipalité de L'Ascension de N.S.
<b>André Fortin, maire</b> Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	<b>Audrée Villeneuve, conseillère</b> Ville d'Alma
<b>Jean Tremblay, conseiller</b> Municipalité de L'Ascension de N.S.	<b>Marc Richard, maire</b> Municipalité d'Hébertville
<b>Johanne Lavoie, mairesse</b> Municipalité de Saint-Nazaire	<b>Laval Fortin, maire</b> Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
<b>Frédéric Tremblay, conseiller</b> Ville d'Alma	<b>Marie-Josée Larouche, mairesse</b> Municipalité de Labrecque
<b>Sylvie Beaumont, mairesse</b> Ville d'Alma	<b>Michel Claveau, maire</b> Municipalité d'Hébertville-Station
<b>Ginette Sirois, mairesse</b> Ville de Desbiens	

**Absences :**

<b>François Claveau, maire</b> Municipalité de Saint-Bruno	<b>Marc Laliberté, maire</b> Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot
<b>Alain Fortin, conseiller</b> Ville d'Alma	<b>Michel Bergeron, maire</b> Municipalité de Lamarche

Formant quorum sous la présidence de monsieur Louis Ouellet, préfet.

Étaient également présents Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière, Alain Coudé, greffier-trésorier adjoint et Nathalie Audet, directrice du service d'aménagement.

Résolution 11730-03-2024

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – RECONDUCTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE**

CONSIDÉRANT QUE la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ont signé une entente relative au Fonds régions et ruralité, Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC doit adopter et maintenir à jour une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (référence : article 22 de ladite entente);

CONSIDÉRANT QUE cette politique a été adoptée lors de la séance régulière du 12 avril 2022 par l'adoption de la résolution numéro 11021-04-2022;

CONSIDÉRANT QUE le comité des projets structurants recommande au conseil de la MRC de reconduire ladite politique pour l'année 2024-2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par madame Johanne Lavoie, appuyé de madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est reconduise la politique mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

QUE la présente résolution et ladite politique soient transmises au MAMH ainsi que déposées sur le site Internet de la MRC.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

ADOPTÉE

  
Cynthia Tardif, directrice  
générale et greffière-trésorière  
Alma, le 13 mars 2024

  
Louis Ouellet, préfet

  
Cynthia Tardif, directrice générale  
et greffière-trésorière